



LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

843, rue des Pionniers Launay (Québec) J0Y 1W0

Téléphone (819) 796-2545

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS N° 234-23 ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE le Règlement intitulé **Règlement n° 234-23 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Launay** a reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 6 mars 2023
- Dépôt du projet de règlement : 6 mars 2023
- Adoption du règlement : 1^{er} mai 2023
- Délivrance du certificat de conformité : 23 octobre 2023

Ce règlement a pour objet d'établir les règles applicables en matière de démolition d'immeubles et d'intégrer les nouvelles dispositions exigées par la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, notamment quant à la démolition d'immeubles patrimoniaux.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.launay.ca

Donné à Launay, ce 30^e jour d'octobre 2023

Manon Lampron
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copie aux endroits désignés par le conseil le 30 octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour d'octobre 2023

Manon Lampron
Directrice générale et greffière-trésorière